

Syndicat CGT du personnel
Du Conseil Départemental de Loir et Cher
34 avenue Maunoury
41000 Blois

Monsieur GOUET Président
Du Conseil Départemental 41
Place de la République
41000 Blois

Objet : Préavis de grève pour les journées des Jeudis 2 et 9 Octobre 2025

Monsieur le Président,

Notre syndicat CGT s'associe à la **mobilisation de l'intersyndicale** prévue le **jeudi 2 Octobre 2025** ainsi qu'à celle initiée dans le **secteur social et médico-social** le **jeudi 9 Octobre 2025** et dépose :

- un **préavis de grève pour le Jeudi 2 Octobre 2025 pour l'ensemble des personnels.**
- un **préavis de grève pour le jeudi 9 Octobre 2025 pour les personnels de la Direction Générale des Solidarités.**

La CGT s'oppose avec force à la **destruction de la Fonction Publique et des services publics et rejette le projet de budget 2026 présenté par le gouvernement démissionnaire.** Ses grandes orientations, tel que présenté le 15 juillet dernier, sont d'une extrême sévérité envers les agents publics, salariés, personnes précaires, malades et les retraités, avec un objectif d'économie de 44 milliards d'euros impactant pour une bonne part les dotations aux collectivités territoriales.

Pour le Département du Loir-et-Cher, nous refusons que la variable d'ajustement se fasse au détriment des services, et par conséquent sur leur capacité à répondre aux besoins sociaux des Loir-et-Chériennes et Loir-et-Chériens, en particulier les plus fragiles et vulnérables d'entre eux.

Nous revendiquons un maintien des moyens humains sur les territoires pour assurer les missions de services publics et leur augmentation partout où cela est nécessaire.

➤ **Pour l'ensemble des directions, nous dénonçons ainsi :**

- Le **non remplacement des départs à la retraite** prévus dans la collectivité.
- Le **non remplacement des agents en arrêts maladie**, y compris longs, mettant en difficulté le bon fonctionnement des services.

➤ **En ce qui concerne la DGA des Solidarités, nous dénonçons :**

- **L'intensification du glissement des tâches administratives** des agents administratifs vers les travailleurs médico-sociaux, **au détriment** de leur cœur de métier : **l'accompagnement social.**
- La diminution des **plages d'ouverture au public sans rendez-vous** des 3 principales MDS, entraînant des situations parfois inacceptables en terme de service public.

- L'augmentation des **risques psycho-sociaux** dans la collectivité et des agents en souffrance sur leur poste, ainsi que **l'isolement** de certains agents sur les territoires du fait de l'éclatement des équipes médico-sociales.
- L'absence de **moyens humains** supplémentaires pour la mise en œuvre de la **loi dite « Plein emploi »** par les **services Inclusion sociale et Accompagnement vers l'emploi**.
- Le manque de moyens dévolus aux équipes des **services Informations Préoccupantes et de Prévention-PMI** en particulier.
- L'absence de vision quant au renouvellement de la **mission Intervenant social Gendarmerie** et le poste laissé vacant de son homologue **Police**.
- La dégradation du fonctionnement de **cellule Violence Intra Familiale**, en particulier sur le territoire Sud.
- La faible marge de manœuvre des cadres intermédiaires dans les différentes directions adjointes.

Le syndicat CGT porte les revendications suivantes :

➤ **pour tous les services de la collectivité :**

- ❖ Le **remplacement** de tous les **départs en retraite**.
- ❖ Le **remplacement** des arrêts maladie, maternité, temps partiels thérapeutiques.
- ❖ Pérenniser les **postes de renfort** par la création d'emplois statutaires.
- ❖ Mise en œuvre de la **revalorisation de 0,50 €** le montant du **titre restaurant** gelé depuis plusieurs années.

➤ **pour la DDST :**

- ❖ Le recrutement **d'agents en primo accueil des publics pour les MDS** de Vendôme, Romorantin, et le **renouvellement du poste de primo accueil à la MDS de Blois**, les services civiques ne pouvant se substituer à cette mission.
- ❖ En finir avec le **glissement des tâches et l'arrêt du déploiement de la GED** (gestion électronique des documents) pour les travailleurs sociaux qui impliquerait pour eux la saisie directe des aides financières.
- ❖ Des **moyens sur les territoires pour assurer les missions de services publics** et leur augmentation partout où cela est nécessaire, en particulier sur le territoire Sud.
- ❖ Le **remplacement des arrêts maladie/maternité**, en particulier sur le service prévention santé PMI du **territoire Sud** fortement impacté.
- ❖ La mise en œuvre d'un **bilan quantitatif et qualitatif** de la réorganisation des services DDST après 2 ans d'existence, au-delà de la DERCA dite « simplifiée » qui est une 1ère réponse perfectible.
- ❖ Obtenir des réponses fiables aux questions posées aux directions par les équipes.

➤ **A l'échelle nationale dans le secteur social :**

- ❖ **L'extension du CTI à tous les agents** exerçant dans les services sociaux, médico-sociaux, y compris les **CIP** (Conseillers en insertion professionnelle) et les travailleurs médico-sociaux du **service prévention santé au travail**.

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)

- ❖ **Retrait de la refonte des diplômes des travailleurs sociaux**
- ❖ **Le renforcement des partenariats prévention, protection, justice**, pour une prise en charge coordonnée des publics.

Nous sommes dès à présent disponibles pour vous rencontrer sur ces sujets.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT des personnels
Du Conseil Départemental 41,
Sa secrétaire générale
Florence MORIT



Copie pour information :

- Madame LHÉRITIER, Présidente des Instances Paritaires
- Les Conseillers départementaux
- Monsieur BONVILLAIN, Directeur Général des services du conseil départemental.
- Les agents de la DDST

Syndicat CGT du Conseil Départemental du Loir et Cher

Siège Social : 34 Avenue Maunoury 41000 Blois

Tél fixe : 02.54.58.43.80 Port : 06.22.79.97.74



cgt@departement41.fr



<https://cd.cgt41.fr>



[Syndicat CGT Département 41](#)